



Sargé sur Bray,
le 16 mars 2026

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 MARS 2026 A 20H00

Le Conseil Municipal a procédé aux délibérations suivantes :

- Dépenses investissement avant vote du budget 2026 annule et remplace la D0012026 :
La modification du montant total de référence, précédemment erroné dans la délibération D0012026 portant le chiffre à 580 586 € (au lieu de 579 936 €), les crédits ouverts au chapitre 10 devant être comptabilisés. L'autorisation d'engager des dépenses d'investissement, avant le vote du budget étant à hauteur maximum du quart des crédits ouverts de l'année précédente, cela porte le nouveau montant autorisé à 145 146.50 €. Le montant total des dépenses autorisées avant le vote du budget reste inchangé à 29 600 €. Pas de changement pour le budget assainissement.
- Vente maison 1 impasse des Ecoles :
La vente du logement communal aux locataires actuels pour un montant de 22 000 € net vendeur.
- Demande subventions FIP Département et Région :
La demande de subventions Fonds FIP auprès de la Région et du Département pour les travaux de restauration de l'église St Martin.
- Révision prix location chalets camping :
La mise en place de nouveaux tarifs et durées, notamment dégressifs à partir de 15 jours de location successifs.
- Contrat affermage station assainissement :
Le renouvellement du contrat d'affermage avec Suez pour l'exploitation et l'entretien de la station d'épuration à compter du 01/06/2026 pour un montant annuel de 29 956 € HT.
- L'approbation des Comptes Financiers Uniques 2025 pour les budgets de :
 - *Lotissement du Pavillon* : Dépenses de fonctionnement d'un montant de 741.67 €. Recettes de fonctionnement d'un montant de 25 056.93 €, incluant le report de fonctionnement d'un montant de 25 056.93 €. Soit un excédent de clôture de fonctionnement de 24 315.26 €. Dépenses d'investissement d'un montant de 0.00 €. Recettes d'investissement d'un montant de 25 000.00 €, incluant le report d'investissement d'un montant de 25 000.00 €. Soit un excédent de clôture d'investissement de 25 000.00 €. Un excédent global de clôture d'exercice de 49 315.26 €.
 - *Lotissement de l'Orée* : Dépenses de fonctionnement d'un montant de 205 725.69 €. Recettes de fonctionnement d'un montant de 205 725.69 €. Soit un résultat nul (0) de clôture de fonctionnement. Dépenses d'investissement d'un montant de 214 897.51 €. Recettes d'investissement d'un montant de 214 897.51 €. Soit un résultat nul (0) de clôture d'investissement. Un excédent global de clôture d'exercice nul (= 0 €).
 - *Assainissement* : Dépenses de fonctionnement d'un montant de 150 916.19 €. Recettes de fonctionnement d'un montant de 156 621.05 €, incluant le report de fonctionnement d'un montant de 10 688.54 €. Soit un excédent de clôture de fonctionnement de 5 704.86 €. Dépenses d'investissement d'un montant de 56 012.08 €. Recettes d'investissement d'un montant de 1 477.97 €, incluant le report d'investissement d'un montant de 32 557.71 €. Des restes à réaliser de 33 756.26 € en dépenses d'investissement. Soit un déficit d'investissement après restes à réaliser de 1 198.55 €. Soit un résultat cumulé, avant restes à réaliser, excédentaire d'un montant de 38 262.57 € et excédentaire de 4 506.31 € après restes à réaliser.

- *Sargé sur Braye* : Dépenses de fonctionnement d'un montant de 963 966.04 €. Recettes de fonctionnement d'un montant de 1 667 584.55 €, incluant le report de fonctionnement d'un montant de 519 980.81 €. Soit un excédent de clôture de fonctionnement de 703 618.51 €.
Dépenses d'investissement d'un montant de 465 554.90 €, incluant le déficit d'investissement d'un montant de 207 695.58 €. Recettes d'investissement d'un montant de 476 899.19 €. Soit un excédent de clôture d'investissement de 11 344.29 €.
Des restes à réaliser de 85 546.00 € en dépenses d'investissement. Des restes à réaliser de 71 444.00 € en recettes d'investissement. Soit un déficit d'investissement de 2 757.71 € après restes à réaliser.
Soit un résultat cumulé, avant restes à réaliser, excédentaire d'un montant de 714 962.80 € et excédentaire de 700 860.80 € après restes à réaliser.

-L'affectation des résultats pour les budgets de :

- *Lotissement du Pavillon* : un excédent cumulé de fonctionnement de 24 315.26 €
Un excédent cumulé d'investissement de 25 000.00 €
L'affectation du résultat de fonctionnement de 24 315.26 € en totalité au 002
- *Lotissement de l'Orée* : les résultats de clôture de fonctionnement et d'investissement étant nul (à 0 €), il n'y a pas d'affectation de résultat.
- *Assainissement* : un excédent cumulé de fonctionnement de 5 704.86 €
Un excédent cumulé d'investissement de 32 557.71€
Un solde négatif de restes à réaliser de 33 756.26 €
Soit un déficit d'investissement après restes à réaliser de 1 198.55 €
L'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement de 5 704.86 € pour 1 200.00 € au compte 1068 (recettes d'investissement) et 4 504.86 € au 002 (recettes de fonctionnement).
- *Sargé sur Braye* : un excédent cumulé de fonctionnement de 703 618.51 €
Un excédent cumulé d'investissement de 11 344.29 €
Un solde négatif de restes à réaliser de 14 102.00 €
Soit un déficit d'investissement après restes à réaliser de 2 757.71 €.
L'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement de 703 618.51 € pour 2 800.00 € au compte 1068 (recettes d'investissement) et 700 818.51 € au 002 (recettes de fonctionnement).

-Le vote des budgets primitifs 2026 pour les budgets de :

- *Lotissement du Pavillon* :
 - en équilibre de la section de Fonctionnement : dépenses = recettes = 125 005.56 €.
 - en équilibre de la section d'Investissement : dépenses = recettes = 150 000.56 €
- *Lotissement de l'Orée* :
 - en équilibre de la section de Fonctionnement en dépenses et recettes = 208 081.66 €
 - en équilibre pour la section investissement en dépenses et recettes = 202 988.98 €
- *Assainissement* :
 - en équilibre pour la section fonctionnement : Dépenses = Recettes = 149 973.86 €
 - en équilibre pour la section investissement : Dépenses = Recettes = 120 238.35 €
- *Sargé sur Braye* :
 - en équilibre pour la section fonctionnement : Dépenses = Recettes = 1 605 212.51 €
 - en équilibre pour la section investissement : Dépenses = Recettes = 1 076 520.29 €

-Vote des taux d'imposition taxes directes locales :

Le maintien des taux d'imposition de la taxe foncière non bâti à 45.77 %, de la taxe foncière bâti à 44.85 % et de la taxe d'habitation à 12.98 % pour les résidences secondaires et logements vacants.

-Révision montant surtaxe communale assainissement :

Le maintien du tarif du m3 à 4.15 €/m3.

-Instauration abonnement assainissement :

L'instauration d'un abonnement annuel de 30 € à compter 2026.

Le Maire,
Martine ROUSSEAU